

ARRETE MUNICIPAL D'ALBIEZ-MONTROND

Portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire,

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-60, R.151-51 et R.153-18,

VU le Plan Local d'Urbanisme d'Albiez-Montrond approuvé le 14 février 2014,

VU l'arrêté préfectoral portant abrogation de l'arrêté du 21 juin 2005 déclarant d'utilité publique les travaux de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection et autorisant le prélèvement d'eau en vue de la consommation humaine – captage d'eau du Collet,

VU la liste des servitudes d'utilité publique ci-annexée,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le plan local d'urbanisme d'Albiez-Montrond est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, l'annexe servitudes d'utilité publique est modifiée comme suit :

- la liste des servitudes d'utilité publique du **29/10/2021**.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée pour les documents d'urbanisme tenus à la disposition du public à la mairie d'Albiez-Montrond et à la direction départementale des territoires.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage, durant un mois, en mairie d'Albiez-Montrond.

Article 4 : Copie du présent arrêté, accompagné de la liste des servitudes d'utilité publique, sera adressée à :

- monsieur le préfet de la Savoie,
- monsieur le directeur départemental des territoires,
- monsieur le directeur des finances publiques, direction immobilier de l'État service local du domaine.

Fait à Albiez-Montrond,
le **23/11/2021**

Le Maire,



Monsieur le Maire
DIDIER Jean

LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

Libellé de la servitude	Légende du plan	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PASSAGE TRAVAUX et ENTRETIEN DES OUVRAGES		A4	Cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral du 30/06/1998	Direction Départementale des Territoires Service Eau - Environnement - Forêts TSA 30154 - 73019 CHAMBERY cedex
MONUMENTS HISTORIQUES		AC1	Monument inscrit : chapelle Notre Dame de Grâce	Arrêté régional du 06/07/1988	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 94, boulevard de Bellevue - 73000 CHAMBERY
CHAMPS DE TIR		AR6	Champ de tir temporaire Galibier – Grandes Rousses	Décision du 18/06/1998	Unité de soutien infrastructure de la défense de Grenoble BP 1216 - 38023 GRENOBLE cedex
PROTECTION DES EAUX		AS1	Périmètre de protection des captages de : • La Praz (aval, amont, intermédiaire) • Collet (captage abrogé par arrêté préfectoral du 26 août 2021) • du Mont Emy	Arrêté préfectoral du 21/06/2005	Agence Régionale de Santé - délégation Savoie 94, boulevard de Bellevue - CS 90013 73018 CHAMBERY cedex
		AS1	Périmètre de protection des captages de : • Fontaine de l'Ane • Plan Mortan • Fontaine Seule (1 & 2)	Arrêté préfectoral du 26/01/1987	
REMONTEE MECANIKES ET PISTES DE SKI		EL4	Télésiège des Echaux	Arrêté préfectoral du 21/07/2006	Commune d'Albiez-Montrond
		EL4	Télésiège du Grand Loup	Arrêté préfectoral du 23/05/2006	
		EL4	Téléskis et domaines skiables correspondants : • du Chatel • du Grand Loup et télésiège de La Vernette	Arrêté préfectoral du 21/02/1991	
ENERGIE HYDRAULIQUE		I2	Chute hydroélectrique de l'Arvan	Décret du 04/08/1954	EDF - DAIP/CCPFA 1, place Marie Curie - 74013 ANNECY cedex
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES		PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'Albiez-Montrond (PPRn)	Arrêté préfectoral du 03/03/2014	Direction Départementale des Territoires Service Sécurité Risques TSA 40155 - 73019 CHAMBERY cedex

Envoyé en préfecture le 22/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 073-200070464-20260212-20260212_I1-DE

Berger
Levrault